

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 24
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 18 mars 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Aire de Grands Passages Gens du Voyage 2021 - Mise à disposition d'un terrain

La Communauté de Communes doit mettre à disposition un terrain afin d'y accueillir les grands rassemblements Gens du Voyage durant la période estivale.

Un terrain de 31 947 m², propriété du GAEC la Passerelle, situé dans la Zone du Soleil Levant sur la commune de Givrand semble approprié.

26 539 m² de ce terrain serait loué au GAEC la Passerelle au prix de 0.12 € le m² pour un montant de 3 184.68 €.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition de ce terrain de 26 539 m² par le GAEC La Passerelle au prix de 0.12 € le m² soit un montant de 3 184.68 € et de conclure par ailleurs une convention de mise à disposition de ce terrain pour les aires de grands passages règlementant ses conditions d'utilisation.

**Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ainsi qu'au Président,
vu l'avis favorable du groupe de travail « sécurité » du 4 mars 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'acter le choix du terrain de 31 947 m² pour accueillir les grands rassemblements Gens du Voyage situé dans la Zone du Soleil Levant sur la commune de Givrand ;

Article 2 : d'approuver la location des parcelles B0533, B0534, B0623 et B0622 pour un coût de 0.12 € le m² soit 3 184.68 € au GAEC la Passerelle ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à conclure une convention de mise à disposition d'un terrain pour les aires de grand passage ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 MARS 2021
- de l'affichage le : 25 MARS 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 MARS 2021

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.